

Le budget—M. Tremblay (Lotbinière)

De la même façon, nous avons connu des affrontements répétés avec notre partenaire économique le plus important, les États-Unis, de sorte que là aussi les relations économiques se sont durcies et qu'il devenait de plus en plus inquiétant de se fier à ce marché indispensable à notre économie. C'est cela l'héritage du parti libéral, monsieur le Président! C'est une situation où, sur une base annuelle, nous avons en 1974—imaginez!—un excédent budgétaire, non pas un déficit, un excédent budgétaire de près de 700 millions de dollars et où, 10 ans après, soit en 1984, nous avons un déficit annuel, non pas un déficit centenaire, un déficit annuel de 38,3 milliards de dollars. Il faut le faire, monsieur le Président!

Ce dont nous avons hérité du parti libéral à cette époque, c'est d'une situation économique qui était dans un tel état de dégradation que le parti libéral ne voulait même plus et ne pouvait même plus administrer, monsieur le Président. Il fallait dès lors administrer la décroissance du déficit,—ça a été d'abord notre défi!—ce que nous avons effectivement fait. Et non seulement nous avons réduit le déficit pendant quatre années de façon consécutive, mais parallèlement, nous avons utilisé les leviers économiques pour faire en sorte que le Canada obtienne le taux de croissance économique—imaginez, monsieur le Président!—le plus élevé de tous les pays industrialisés, après le Japon. Cela aussi, il faut le faire!

Au cours de ces mêmes dernières quatre années, il s'est créé plus de 1 300 000 nouveaux emplois. Monsieur le Président, tout n'était pas rose. Malheureusement, et malgré cette performance, l'héritage de la dette de 1984 était à ce point considérable qu'il aurait fallu que toutes les conditions que comportent les éléments d'une politique économique soient favorables, parfaitement bien coordonnés.

Or, monsieur le Président, et vous le savez, et nous le savons tous, l'inflation a toujours été et demeure l'un de ces éléments extrêmement nerveux et sensibles et dont la montée rapide et croissante peut rapidement annuler tous les bienfaits que nous avait apportés la croissance économique.

La seule vraie façon efficace pour pouvoir la contrôler à court et à moyen termes demeure la politique de fixation des taux d'intérêt.

• (1220)

Il est évident par ailleurs que le maintien à un niveau élevé de ces intérêts réduisait en proportion la capacité de manœuvre du gouvernement, qui était déjà extrêmement faible, compte tenu du passé historique ou de l'héritage que nous avons obtenu. C'est à cela, monsieur le Président, précisément à quoi s'attaque le présent Budget. C'est un Budget qui est conçu afin que nous puissions éventuellement ramener ce taux d'intérêt à des proportions beaucoup plus acceptables. Et l'une des pierres angulaires de ce Budget est précisément la réforme de la taxe de vente.

La réforme actuelle de la taxe de vente imposée à l'étape de la fabrication est l'un des éléments clés de notre stratégie visant à préserver les programmes sociaux

si chers aux Canadiens et aux Canadiennes et à garantir une fois pour toutes la poursuite de la croissance économique. L'actuelle taxe de vente produit des recettes dont l'État a besoin, évidemment, pour financer ses programmes essentiels.

Cette taxe présente cependant de graves lacunes. Elle est cachée aux consommateurs, elle est injuste et préjudiciable à notre économie. Voici comment! Par ailleurs, il s'agit de la seule taxe dans le monde industrialisé—imaginez!—qui favorise les biens importés, comparativement aux biens produits à l'intérieur du pays. C'est une taxe qui est à l'envers du bon sens. De fait, la taxe s'appliquant aux biens produits au Canada est d'un tiers supérieure, en moyenne, à celle qui frappe les produits d'importation concurrents. Cela n'a aucun sens! On pénalise les Canadiens. Elle handicape donc considérablement les producteurs canadiens, tant sur le marché intérieur évidemment que sur les marchés étrangers. Cela va de soi!

À l'heure actuelle, le tiers seulement environ des produits et des services achetés par les Canadiens sont assujettis directement à la taxe fédérale de vente. À toutes fins pratiques, les services sont détaxés, ce qui tend à avantager les Canadiens les plus aisés car ce sont eux, monsieur le Président, qui consomment relativement davantage de services.

L'actuelle taxe de vente, encore une fois, est également une source peu fiable de recettes pour l'État. Le régime fiscal, qui a pris forme au cours des ans, a donné naissance à de nombreuses dispositions d'évitement, à une mosaïque de dispositions spéciales et d'interprétations administratives de toutes sortes, ainsi qu'à un nombre croissant de contestations juridiques par les contribuables. Cela va de soi, parce que, étant donné que c'est un système de taxes qui est à l'envers de la progression économique, pour corriger ces problèmes, monsieur le Président, le gouvernement actuel s'est donné comme priorité immédiate de réformer cette taxe de vente. L'actuelle taxe de vente sera remplacée par la taxe sur les biens et services dès le 1^{er} janvier 1991. La nouvelle taxe sera appliquée à un taux de 9 p. 100 sur la vaste majorité des produits et services consommés au Canada.

Cependant, et cela est très important, les produits d'épicerie de base, les médicaments sur ordonnance et les appareils médicaux ne seront pas taxés. De même, monsieur le Président, les loyers résidentiels, les services de garde d'enfants, l'aide juridique et la plupart des services de santé, des services dentaires et des services d'enseignement, seront, là également, exonérés. Il en sera ainsi, monsieur le Président, des prêts, des hypothèques et des primes d'assurance-vie. Des mesures spéciales seront enfin adoptées pour réduire au minimum le fardeau que constitue l'observation de la taxe pour les petites entreprises. Parce qu'on sait évidemment que c'est là le secteur clé de notre économie: les petites et moyennes entreprises.

Monsieur le Président, à ce taux de 9 p. 100, la nouvelle taxe produira des recettes suffisantes pour, premièrement, remplacer l'actuelle taxe fédérale de vente, et je